

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion du 22 mars 1972

Sont présents: Me Adélarde Savoie  
M. Helmut Schweiger  
M. Léonard LeBlanc  
Père Léger Comeau  
Père Maurice Chamard  
M. Victor Ross  
M. Aurèle Young  
M. Jean Cadieux  
M. Agnez Hall  
M. Fernand Girouard  
M. Raoul Dionne  
M. Rhéal Bérubé  
Mlle Huberte Richard  
M. Brian Newbold  
Mme Marcelle Dumont  
M. Aldéo Renaud  
Mlle Jacqueline Cyr  
Sr Ghislaine Cormier  
M. Gérard Cormier  
M. Paul Landry  
M. Roméo LeBlanc  
M. Léandre Bourque  
M. Eugène Richard.

Invités: Délégation du Collège Jésus-Marie de Shippagan

Monsieur le Recteur appelle l'assemblée A l'ordre et fait la lecture de l'Article 52 des Statuts qui dit: "Le recteur peut en tout temps convoquer une assemblée spéciale. L'avis de convocation doit indiquer le but de la réunion. Ordre du jour de l'assemblée spéciale:

- 1 - ouverture, par le président
- 2 - lecture de l'avis de convocation
- 3 - exposé du but de la réunion
- 4 - considération du but de la réunion
- 5 - ajournement."

Me Savoie fait également la lecture de l'avis de convocation dans lequel le but de la réunion est indiqué comme suit:

- 1 - Constituer le Comité de contrôle de la qualité de l'enseignement et fixer son mandat;
- 2 - Considérer la demande du Collège Jésus-Marie d'offrir l'enseignement à ses étudiantes de troisième et quatrième années en 1972-73.

**1 - DEMANDE DU COLLEGE JESUS-MARIE**

A la suite d'une première demande du Collège Jésus-Marie, le Sénat académique, lors de sa réunion des 1, 2 et 3 mars, a adopté la résolution suivante: "Que le Sénat académique permette au Collège Jésus-Marie d'accepter, dès septembre 1972, les étudiants des deux sexes dans la première année des Arts et en 1973, les étudiants des deux sexes de la deuxième année des Arts, A condition de

## 1 - DEMANDE DU COLLEGE JESUS-MARIE - suite

discontinuer immédiatement le programme de troisième et de quatrième années et de transférer à d'autres institutions les étudiantes terminant la deuxième et troisième année en mai 1972".

Me Adélarde Savoie invite Sr Irène Léger, porte-parole de la délégation du Collège Jésus-Marie, d'exposer le problème de son institution.

Soeur Irène Léger remercie le Sénat de bien vouloir recevoir une deuxième fois les délégués du Collège Jésus-Marie et explique que la décision du Sénat d'arrêter l'enseignement de la troisième et quatrième années à partir de septembre 1972 les met dans une situation impossible à plusieurs points de vue. Les professeurs sont déjà embauchés pour l'année académique 1972-73 et le Collège devrait leur verser leur salaire. Il y a aussi le problème que certains cours sont cyclés et si ces cours ne sont pas offerts cela pourrait affecter le programme des étudiantes de deuxième année.

Soeur Léger dit que la réputation de l'Université de Moncton n'aurait pas à souffrir si le Collège Jésus-Marie offre encore la troisième et quatrième années en 1972-73 et que la délégation compte sur la compréhension du Sénat pour reconsidérer la décision imposée. Ceci permettrait au Collège de faire les ajustements nécessaires au programme et d'en aviser les étudiantes.

Me Savoie remercie Soeur Léger et explique clairement que seule la demande d'offrir la troisième et quatrième années en 1972-73 peut être considérée par le Sénat à ce moment.

La délégation se retira et une discussion suivit.

Il est proposé par M. Raoul Dionne et appuyé par M. Fernand Girouard que le Sénat académique permette au Collège Jésus-Marie d'accepter, dès septembre 1972, les étudiants des deux sexes dans la première année des Arts et en 1973, les étudiants des deux sexes de la deuxième année des Arts, à condition de discontinuer les cours de troisième et quatrième années et de transférer à d'autres institutions les étudiantes terminant la deuxième et troisième année à partir de l'année académique 1973-74.

Vote: Pour - 18; Abstentions - 2; Adopté.

## 2 - COMITE DE CONTROLE DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT

Me Savoie présente le document "Structures et mécanismes pour assurer la qualité de l'enseignement et une collaboration étroite entre l'Université et les Collèges affiliés".

(Voir Annexe).

Les Collèges affiliés ont demandé de se limiter aujourd'hui à constituer le comité de contrôle de la qualité de l'enseignement et à fixer son mandat.

Me Savoie fait la lecture de l'Annexe C qui comprend:

A - Composition

B - Mandat du Comité.

## 2 - COMITE DE CONTROLE DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT - suite

Il est proposé par M. Fernand Girouard et appuyé par M. Léonard LeBlanc que l'on accepte la composition du Comité telle que proposée à l'item A en apportant la correction suivante au deuxième paragraphe pour qu'il se lise comme suit: "Trois professeurs séniors de l'Université de Moncton, choisis dans trois Facultés ou Ecoles différentes, dont deux avec un mandat de trois ans et un avec un mandat de deux ans". Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. Léonard LeBlanc et appuyé par Mme Marcelle Dumont que l'on accepte l'item B - "Mandat" tel que proposé, moyennant les amendements suivants:

- a) de contrôler la qualité des cours et des programmes approuvés par le Sénat académique et offerts par les Facultés et les Collèges ainsi que la qualité du corps professoral et des facilités physiques.

L'item (d) devient "DIRECTIVES" et devra se lire comme suit:

La première tâche du Comité sera d'étudier les demandes des Facultés et des Collèges d'offrir en septembre 1972 les programmes approuvés par le Sénat académique et de faire des recommandations au prochain Sénat. Pour l'accomplissement de cette tâche, le Comité doit s'inspirer du contenu des Annexes "A" et "B" du présent document. (Voir Annexe).

Adopté.

## 3 - ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DE CONTROLE DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT

Il est proposé par M. Jean Cadieux et appuyé par M. Fernand Girouard que le Président nomme un comité de nominations et que ce comité fasse rapport avec cinq noms dans les meilleurs délais possibles.

Le comité de nomination est composé de trois personnes:

M. Helmut Schweiger Sr Ghislaine Cormier M. Jean Cadieux

Après s'être retiré, le Comité revient et recommande les noms suivants:

M. Raymond LeBlanc M. Alphonse Gaudet M. Raoul Dionne M. Paul Boudreau  
M. Jean-René Longval

L'assemblée ajoute les noms suivants:

M. Melvin Gallant M. Gilles G. Nadeau

Il est proposé par M. Rhéal Bérubé et appuyé par M. Helmut Schweiger que les nominations cessent.

Adopté.

### 3 - ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DE CONTROLE DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT - suite

Après un premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants:

M. Raoul Dionne	8
M. Gilles G. Nadeau	5
M. Raymond LeBlanc	4
M. Melvin Gallant	1
Annulé	1

On procéda alors à un deuxième tour de scrutin pour élire un membre parmi les suivants:

M. Raoul Dionne	12
M. Raymond LeBlanc	3
M. Gilles G. Nadeau	4

Monsieur Raoul Dionne est donc élu comme premier membre du comité.

Les résultats du troisième tour de scrutin sont les suivants:

M. Raymond LeBlanc	12
M. Gilles G. Nadeau	7

Monsieur Raymond LeBlanc est donc élu deuxième membre du comité.

Les résultats du quatrième tour de scrutin sont les suivants:

M. Gilles G. Nadeau	14
M. Paul Boudreau	3
M. Alphonse Gaudet	2

Monsieur Gilles G. Nadeau est donc élu membre du comité.

Les Collèges de Bathurst et Saint-Louis n'ont présenté qu'un seul nom chacun pour faire partie du comité. Il est suggéré qu'à l'avenir les Collèges présentent chacun deux noms pour la considération du Sénat.

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par Mlle Huberte Richard que M. Gilles Long soit nommé représentant du Collège Saint-Louis et M. Arthur Chiasson, représentant du Collège de Bathurst.

Adopté avec une abstention.

### 4 - AJOURNEMENT

Il est proposé par M. Fernand Girouard et appuyé par M. Léonard LeBlanc que la réunion soit ajournée.

Adopté à l'unanimité.

(Signé) Me Adélarde Savoie, Président

(Signé) Léandre Bourque, Secrétaire